



Ref : CFVU2020/20-0207

CFVU DU 20 FEVRIER 2020

**AVIS SUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION
ARCHIMUSE**

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 20 février 2020 réunie sous la présidence de Monsieur Olivier BALLESTA,**

Vu le livre VII du code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Etant préalablement exposé par le président que :

Objet : chantier école La Sauve Majeur,

Montant de la subvention accordée par l'UFR Humanités : 350€,

Le projet pédagogique afférent a été validé par la commission des moyens de l'UFR Humanités du 10 décembre 2019 et du conseil de l'UFR du 12 décembre 2019.

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE (le cas échéant à l'unanimité de ses membres) A L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ARCHIMUSE**
- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 20/02/2020.*

Nombre de membres présents	18
Nombre de membres représentés	4
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	22
Nombre de votes pour	22
Nombre de votes contre	0

La Présidente de l'Université,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.